

**Élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets  
et du plan d'actions pour l'économie circulaire**  
Groupe de travail sur la filière TLC (Textiles linges de maison et chaussures)  
5 octobre 2017 – Hôtel de Région

## Compte rendu

### Participants

- Gérard AUBRON, Région des Pays de la Loire
- Anne-Claire BEUCHER, Federec
- Jean-Christophe GAVALLET, France nature environnement (FNE)
- Thierry GALLARD, SMITOM Sud-Saumurois
- Marc JANIN, Ademe
- Julien LESAGE, Réseau des recycleries et ressourceries
- Nathalie NOËL, Syndicat mixte Centre Nord Atlantique (SMCNA)
- Floriane ONILLON, SMITOM Sud Saumurois
- Lionel PINEAU, Le Relais Atlantique
- Patrick ROMANO, Apivet
- Ève TARNAUD, Agglomération du Choletais

### Excusée

- Laurence ERMISSE, Éco TLC

Rédacteur : Gérard AURON

Après présentation du document préparé par Laurence ERMISSE (en congé de maternité), la discussion s'ensuit. *En italique, après lecture du compte rendu, ses remarques ou réponses aux questions posées lors de cette réunion.*

### ● Les points d'apport volontaire (PAV)

Il est souligné, que la connaissance de ces PAV est imparfaite. Quand ils ne sont pas sur un domaine privé, ces PAV sont sur le domaine communal et donc ne sont pas gérés par les syndicats de collecte ou les EPCI. Il s'ensuit que les EPCI ne sont pas forcément adhérents d'Éco TLC et ne savent pas toujours si les communes le sont.

Dans le Choletais, une convention a été signée avec Le Relais mais pour les communes nouvellement fusionnées c'est avec Éco TLC.

*=> Le conventionnement avec le Relais n'a rien à voir avec le conventionnement avec Éco TLC. L'un porte sur la collecte, l'autre sur les outils de communication. La Communauté d'agglomération du Choletais, 26 communes, est effectivement en convention avec Éco TLC.*

Au niveau du SMCNA, ce sont plutôt les communes qui organisent cette collecte et conventionnent. Le site des Brioules, qui accueille des PAV fermera en octobre 2021.

Il en ressort une problématique concernant les soutiens financiers à la communication d'Éco TLC qui vont aux collectivités qui ont les PAV sur leur territoire et non EPCI qui ont la compétence collecte.

*=> Non, la collectivité doit avoir la compétence collecte pour pouvoir conventionner avec Éco TLC. La Collectivité à compétence traitement peut aussi engager un conventionnement avec Éco TLC si 75 % de ces adhérents l'approuvent.*

*=> En région Pays de la Loire les collectivités conventionnées sont des regroupements de communes. Aucune commune n'est conventionnée en propre.*

=> Le soutien à la communication est attribué aux collectivités conventionnées qui communiquent sur le geste de tri des TLC usagés (avec les bons messages de consignes de tri et la cartographie des PAV sur leur territoire) et qui atteignent un ratio de 1 PAV/2 000 habitants.

=> La commune gère le domaine public et donc attribuent des autorisations pour l'implantation des PAV sur l'espace public. Ce n'est en général pas elle qui est en convention avec l'éco organisme. Dès lors, elle ne peut bénéficier d'un soutien à la communication.

=> Si un territoire souhaite conventionner avec Éco TLC, il peut s'inscrire sur le site internet ÉcoTLC et suivre la procédure : <http://www.ecotlc.fr/page-235-collectivites.html>

=> Si les communes sont déjà couvertes par une convention, il pourra se rapprocher de la collectivité concernée pour obtenir les informations du territoire (listing des PAV, tonnages, acteurs en présence...). Éco TLC se tient à la disposition des collectivités pour toute leur démarche de conventionnement. Voir aussi le site la Fibre du tri [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr) pour la cartographie des PAV sur le territoire.

## ● Volumes collectés

Sur une éventuelle augmentation des volumes collectés, Julien LESAGE (Réseau des recycleries et ressourceries) indique que c'est toujours possible, mais c'est la filière de revente qui ne suivra pas. Il manque des points de vente. Depuis 2 ou 3 ans, certains collecteurs sont obligés de brûler les vêtements collectés.

Thierry GALLARD (SMITOM Sud-Saumurois) indique que dans le Saumurois, avec l'augmentation des PAV, ils sont passés de 300 à 500 t. Cependant, précise Julien LESAGE, il y a 4 ou 5 ans la tonne des textiles issus des rebus de vente était payée 250 €, contre 150 € aujourd'hui. De même, le 2<sup>nd</sup> choix est passé de 140 € à 0 €. Cela fait une différence moyenne de 300 € la tonne.

Anne-Claire BEUCHER (Federec) signale que le débouché chiffons est difficile car la découpe en France est trop chère.

Cependant, Lionel PINEAU (Le Relais) dit que cela revient un peu car la qualité provenant du Maroc n'est plus assez bonne.

Quelques chiffres sur Éco TLC, REP volontaire :

- perçoit les éco-contributions des metteurs en marché de TLC (distributeurs, importateurs, donneurs d'ordre et fabricants assujettis) ;
- conventionne avec les opérateurs de tri et leur permet ainsi de pérenniser ou développer leur activité :
  - soutien à la pérennisation de l'exploitation : 65 € la tonne valorisée en matière ; 20 € la tonne valorisée en énergie (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : 82,5 € la tonne en valorisation matière) sous conditions de 20 % de recyclage, 90 % de valorisation, moins de 5 % de déchets ;
  - soutien au développement du tri sous condition d'investissement et d'emplois : de 50 € à 125 € par tonne croissante ;
- soutient les collectivités territoriales au titre des actions de communication, pour sensibiliser les citoyens au tri des textiles d'habillement, linge de maison et chaussures : 0,10 € /hab. sous conditions de respect des messages clés de la filière et d'avoir une moyenne d'1PAV/2 000 hab. ;
- accompagne le développement de nouveaux débouchés pour les produits en sortie de tri en finançant des projets de R&D, sélectionnés annuellement ;
- encourage le développement de produits éco-conçus.

Le Relais précise que l'isolant Métisse est fait essentiellement avec du jean et n'est donc pas un débouché pour les autres matières. À partir des pulls, il est possible de refaire des fils. Pour cela, ils sont envoyés en Inde.

=> Une expérimentation est en cours sur le tri matière pour augmenter les solutions de recyclage. L'objet est de refaire, à partir d'un tri matière fin, du fil de laine, de coton, de polyester, ou des fibres en mélange à incorporer dans des applications dites non tissées. À terme, l'objet est d'envisager un soutien au tri matière.

Julien LESAGE fait remarquer, que du fait que les Français remettent davantage de TLC usagés dans les PAV textiles, il faut paradoxalement trier plus pour obtenir la même qualité qu'il y a 10 ans. Le textile français est par ailleurs de moins bonne qualité qu'en Allemagne ou en Grande-Bretagne.

=> La consommation des Allemands, Anglais ou Français est sensiblement la même. Il y a peu de chance que les TLC usagés soient de qualité différente. En revanche, la collecte en Allemagne et Grande-Bretagne se fait via des associations qui ont des partenariats avec les opérateurs de tri des déchets. En France, il y a d'une part les associations qui écrèment et, d'autre part,

*les professionnels trieurs et recycleurs des TLC. Ce mode de collecte impacte sans doute la qualité de ce qui est récupéré en fonction de l'opérateur et de la manière de donner du citoyen.*

Lionel PINEAU (Le Relais) indique que de leur côté, ils arrivent toutefois au taux de valorisation de 95 %, les 5 % restants, qui pourraient être du CSR, allant à l'usine d'incinération Arc-en-Ciel de Couëron.

Les participants font le constat qu'il y a un manque de financement car 2/3 du gisement restent dans les OMR.

Le financement d'Éco TLC pour les centres de tri se fait à partir de centre de 1 500 t, qui ont pour but de massifier. Le problème est que trop de massification entraîne une augmentation des prix en boutique indique la structure du Saumurois, du fait de la nécessaire logistique pour amener alors aux points de vente.

*=> Non, le soutien Éco TLC à la pérennisation de l'activité des centres de tri est de 65 € la tonne, quelle que soit la quantité de TLC triés. Éco TLC soutient aujourd'hui 16 centres de tri < à 1 500 t. Le seuil de 1 500 tonnes concerne le soutien à l'investissement dans le cas d'une création de centre de tri.*

*=> La revente en local représente 5 % de la destination du TLC usagés. 80 % part à l'export. Les questions de logistique se posent au niveau local, mais surtout au niveau national et international. Serait-il pertinent de concentrer les centres de tri près des ports ? Le regroupement permet-il d'optimiser les frais de logistique ?*

Pourtant ces lieux de ventes ont un rôle important :

- des emplois non délocalisables,
- des familles qui peuvent s'habiller à moindre coût avec une qualité meilleure que les premiers prix en magasin traditionnel.

C'est un peu la même problématique que pour les meubles.

## ● Les marchés

Lionel PINEAU (Le Relais) donne l'exemple de fermeture de marchés :

- les t-shirts blancs n'ont plus de débouchés au Burkina-Faso car trop salissants. Ils vont à la découpe pour le chiffon même si encore portables,
- il y a trop de pantalons de femme, car l'Afrique n'en veut plus,
- le marché russe est fermé,
- les oreillers en plumes ne sont plus recyclés (lié aux allergies).

Le Relais Atlantique a un effilocheur dans le Nord.

Propositions :

- **encourager le marché des produits recyclés notamment à travers la commande publique,**
- **en interne, expérimenter pour avoir une borne sur un parking de la Région comme cela se fait au sein de grande entreprises** (à partir de 1 000 salariés recommandé d'avoir un PAV),
- **noter dans le plan un encouragement à une politique d'évitement via les bourses aux vêtements et les vides greniers.**

Le Relais se pose la question de comment organiser les filières ? Peut-être en augmentant la redevance amont qui n'est aujourd'hui pas assez forte.

Suite à ce qui a été dit précédemment, les opérateurs présents sont d'accord pour dire non à la recherche d'un kg supplémentaire. Il faut mieux encourager la R&D en augmentant l'éco-contribution.

*=> Et surtout trouver les marchés liés à ces nouveaux produits. De nombreux projets de R&D soutenus par Éco TLC ont permis d'identifier de nouveaux débouchés... mais les marchés industriels de la vente de ces matières sont quasiment inexistantes.*

En effet, l'augmentation du nombre de kg ne va pas mathématiquement augmenter les textiles de bonne qualité, mais au contraire faire baisser proportionnellement leur part.

*=> Ce n'est pas l'objectif de la filière REP. Le sens de la filière REP des TLC usagés vise à mobiliser tous les acteurs concernés tout au long du cycle de vie du produit de sa conception jusqu'à sa transformation en 2<sup>nd</sup>e vie matière ou énergie. Et ce, dans une logique d'économie plus circulaire visant notamment à créer de nouvelles ressources à partir des TLC usagés. L'enjeu*

*collectif à 2020 est de traiter au moins 4,6 kilos par an et par habitant. Il exige d'améliorer les techniques de collecte, de tri et de valorisation matière, à des fins de réutilisation et de recyclage. Il exige donc bien d'optimiser la réutilisation et le recyclage.*

Ces nouvelles tonnes iront en incinération car pas de débouchés supplémentaires, pas de filières aujourd'hui. D'où la nécessité d'une R&D permettant d'avoir au bout de la meilleure qualité.

*=> Oui, pour trouver d'autres formes de valorisation que la réutilisation. Ça sera sans doute le sens du prochain agrément que d'accompagner davantage le recyclage matière.*

Jean-Christophe GAVALLET s'étonne du nombre de PAV en Sarthe qui nécessite une augmentation. Il semble toutefois nécessaire de vérifier auprès d'Inserlet, qui n'apparaît pas dans les collecteurs identifiés par Éco-TLC. Il apparaît d'ailleurs nécessaire de confirmer cette liste tant pour les acteurs que pour les pourcentages des tonnages collectés.

*=> Oui, il est nécessaire d'identifier ensemble tous les collecteurs et de les inviter à se conventionner avec Éco TLC pour assurer une meilleure connaissance et traçabilité de la filière.*

**Dans les chiffres que l'on peut avoir, il manque les tonnages des ressourceries avec les refus. Voir dans le cadre du futur observatoire comment les obtenir.**

*=> Idem. Leur recensement auprès d'Éco TLC est important.*

## ○ Centres de tri

Le Relais a un projet d'un nouveau centre de tri à Surgères (17) qui desservirait l'ex Poitou-Charentes. Peut-être une possibilité en Vendée.

Apivet fait un premier tri d'écrouissage qui permet :

- d'alimenter 3 magasins de ressourceries (450 000 € de CA dont la moitié en textile),
- le rebut va à Gébetex en Normandie.

L'association Aspire, via IRFS 49, alimente un magasin à Saumur et un autre à Mazé, ainsi que deux boutiques du Secours-Catholique.

Il est pointé du doigt la **nécessité de mieux cartographier le maillage des magasins de réemploi ou ressourceries pour voir où sont les trous**. Permettrait d'inciter les associations qui feraient un 1<sup>er</sup> tri, à ouvrir des boutiques, ainsi qu'une certaine massification.

L'intérêt de l'opération de tri n'est pas remis en cause, mais c'est la question du devenir du tri.

**Aujourd'hui, pas besoin d'un nouveau centre de tri, sauf si on double la collecte. Vraisemblablement plutôt dans l'est de la région.**